

Parc national de la Réunion

Orientation 03: Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

[...]

- Mesure III.3 – Faire connaître et développer l'utilisation des espèces végétales indigènes

La protection des espèces indigènes sur le long terme ne pourra se faire que si l'ensemble des acteurs (collectivités, aménageurs...) mais aussi la population s'approprient cet enjeu. Leur implication active dans des projets en faveur du développement de ces espèces et de leur utilisation dans les espaces publics et privés est un gage de réussite. Les associations ont ici un rôle important de relais, notamment auprès du grand public.

De plus, la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion peut s'exprimer par des actions visant à renforcer la biodiversité de l'aire d'adhésion, ou encore à y développer la production d'espèces traditionnellement prélevées en milieu naturel.

Rôle des communes

- Mettre en place ou soutenir la création de pépinières d'espèces indigènes.
- Promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes dans les projets communaux (espaces verts, écoles...), auprès des aménageurs et auprès de la population.
- Participer à la sensibilisation au sein des réseaux communaux et des services municipaux.
- Valoriser les résidents et entreprises s'inscrivant dans cette démarche.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Apporter un appui technique et réglementaire pour une production d'espèces indigènes respectueuse des milieux d'origine.
- Favoriser les actions de renforcement in situ des populations d'espèces menacées et les actions de reconnexion de milieux indigènes fragmentés.
- Proposer une distinction, ou un prix du paysage inspiré du réseau des « plus beaux villages », aux collectivités ayant réalisé des projets exemplaires dans le domaine de la conservation de la flore locale.
- Favoriser et soutenir l'organisation de filières de production d'espèces indigènes (tisannerie, apiculture, ébénisterie, construction, décoration, bois de chauffe, bois de cuite).
- Encourager le développement des arboretums existants et la création de micro-arboretums localisés, afin de conserver les principaux écotypes des espèces rares.
- Sensibiliser les acteurs et la population, favoriser leur implication dans les projets pilotés ou soutenus par l'établissements.

Autres acteurs opérationnels

- DEAL, ONF,
- CBNM, AD2R, chambres consulaires
- Gestionnaires, maîtres d'ouvrage, associations, population

[...]

Parc national de la Réunion

Référence ID de l'article : #2852

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 10:15